

PLAN DE DÉCONFINEMENT

ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
		Département à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS				
... et petits musées	☒	☑	☑	☑
Forêts	☒	☑	☑	☑
Parcs et jardins	☒	☑	☒	🕒 Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Plages et lacs	☒	☒	☒	🕒 A définir fin mai
Lieux de cultes	☒ Sans cérémonie		☒ Sans cérémonie	🕒 A définir fin mai
Cérémonies funéraires	☒ Moins de 20 personnes		☒ Moins de 20 personnes	🕒 A définir fin mai
Cimetières	☒	☑	☑	☑
Rassemblements de plus de 10 personnes	☒	☒	☒	🕒 A définir fin mai
Événements de plus de 5000 personnes	☒		☒ Interdit jusqu'au 31 août	☒ Interdit jusqu'au 31 août
DÉPLACEMENTS				
Dans l'espace public	☒ Sauf dérogation		☑	☑
Longue distance (> 100 km)	☒ Sauf dérogation		☒ Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)	🕒 A définir fin mai
COMMERCES				
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc.) et centres commerciaux < 40 000 m ²	☒ Uniquement de première nécessité		☑ Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)	☑
Marchés en plein air	☒		☑ Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet	☑
Centres commerciaux > 40 000 m ²	☒		☒ Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée	🕒 A définir fin mai
Bars, cafés, restaurants, campings	☒	☒	☒	🕒 A définir fin mai